

Page: 1/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600011

· Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

· Code du produit: 4317784425735

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

e+h Services AG Industriestrasse 14 CH-4658 Däniken

Telefon +41 (0)62 288 61 11 Fax +41 (0)62 288 61 60

e-mail info@eh-services.ch

· Service chargé des renseignements:

Tox Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich +41 (0)44 251 51 51

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse - Tél. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d' éthyle

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

- · 2.3 Autres dangers Les personnes allergiques au cyanoacrylate doivent éviter de manipuler ce produit.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 2)

| · Composants dangereux: | | |
|---|--|-----------|
| CAS: 7085-85-0 | 2-cyanoacrylate d' éthyle | 70-90% |
| EINECS: 230-391-5 Reg.nr.: 01-2119527766-29-xxxx | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 EUH202 | |
| | Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % | |
| CAS: 123-31-9 | 1,4-dihydroxybenzène | 0,01-0,1% |
| EINECS: 204-617-8 | Muta. 2, H341; Carc. 2, H351 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 | |

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Faire vomir et demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Oxyde d'azote (NOx)



Page: 4/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 3)

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir une cuve au sol sans écoulement.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: -
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page: 5/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle

VME (Suisse) Valeur à long terme: 9 mg/m³, 2 ppm

CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 e mg/m³

Valeur à long terme: 2 e mg/m³

H S C2 M2;

· DNEL

CAS: 7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle

Inhalatoire Long term value for employees 9,25 mg/m³ (industrial use)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 4 mm



Page: 6/11

Date d'impression: 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 5)

Temps de pénétration (min.): >240 min

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 4 mm

Temps de pénétration (min.): 120 min

· Protection des yeux/du visage Recommandation: Lunettes avec protection latérale (DIN EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Piquante Non déterminé. · Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 150 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

85 °C · Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition: Non déterminé. Hα· Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,04 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 0.0 %

· VOC (CE) g/l

· VOCV (CH) 0,00 %

(suite page 7)



Page: 7/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 6)

· Changement d'état

· Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes
 Taux d'évaporation:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

| physique | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| Liquides inflammables | néant |
| Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz | |
| inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les | |
| métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |
| | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 7)

| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | | | |
|---|------|---------------------------------|--|--|
| CAS: 7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle | | | | |
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) | | |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (lapin) (OCED 402) | | |
| CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène | | | | |
| Oral | LD50 | 320 mg/kg (rat) | | |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (lapin) | | |

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

EC50/24h 0,12 mg/l (daphnia)

96h LC50 0,044 mg/l (Pimephales promelas)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Page: 9/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 8)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets:
- · Recommandation:

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. (Transporter dans un centre de traitement physico-chimique, en respectant les prescriptions officielles locales.)

| · Catalogue européen des déchets | | |
|----------------------------------|---|--|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses | |
| HP4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires | |
| HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration | |

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
 08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 10)



Page: 10/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · VOCV (CH) 0,00 %

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Page: 11/11

Date d'impression : 13.04.2021 Numéro de version 303 Révision: 13.04.2021

Nom du produit: Colle instantanée ultra-rapide E-COLL

(suite de la page 10)

| H319 | Provoque une severe imitation des yeux. |
|--------|--|
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH202 | Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de |

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Contact: Head of Product Safety Department
Numéro de la version précédente: 302

portée des enfants.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

CH/FR -